



## À PROPOS de l'implantation d'une antenne relais

*Chères Abergeoises, Chers Abergeois,*

Voici maintenant quelques temps que vous entendez ou lisez des **propos sur l'installation d'une antenne relais par la société Orange sur notre commune**. Plusieurs d'entre vous se questionnent sur le positionnement et les actions de la mairie à ce sujet.

Conscient de l'importance du bien-être des administrés, le conseil municipal se fait **un devoir d'informer, expliquer et rassurer** les habitants de la commune. Nous, élus, nous imposons **une complète transparence** sur ce sujet comme sur toute la gestion de la commune, et nous assurons tous les habitants qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur ce sujet que nous nous tenons à leur disposition.

Étant dans l'**impossibilité d'organiser une réunion publique** sur ce sujet en raison de la situation sanitaire, je me permets de **vous écrire** afin de vous expliquer le contexte, le déroulement et les actions entreprises à ce jour au travers de l'historique de ce projet :

► **1er juillet 2019** : La société Orange, par l'intermédiaire de M. Meugniot, représentant la SNEF, maître d'œuvre du projet, contacte M. Le Maire en fonction à cette époque, en lui adressant un courrier électronique afin de lui présenter le projet.

► **3 juillet 2019** : Après un premier repérage, M. Meugniot informe, toujours par courrier électronique, M. le Maire que 4 zones conviennent à une potentielle implantation. Il énumère plusieurs parcelles ( des parcelles privées : AC 230, AC 342, AC 170, AC 171 ; des parcelles communales : AB 73, AB 74, AB 75, AB 76) et demande des renseignements (nom des propriétaires, PLU).

► **27 août 2019** : M. Meugniot réitère sa demande d'informations et demande un rendez-vous avec M. le Maire, toujours par courrier électronique.

► **2 septembre 2019** : Première trace écrite d'une réponse de la mairie. Elle informe M. Meugniot des zones et servitudes des parcelles appartenant à la commune. Pour les parcelles appartenant à des particuliers, M. Meugniot est invité à contacter directement les propriétaires.

► **25 septembre 2019** : M. Meugniot demande un rendez-vous à M. le Maire afin d'échanger sur le projet.

► **10 octobre 2019** : M. Meugniot écrit qu'il serait intéressé par les parcelles appartenant à la commune (AB 74, 75 voire 73 et 76).

► **15 octobre 2019** : M. Meugniot obtient un rendez-vous avec M. le Maire.

*Pour connaître le déroulé des événements entre ce rendez-vous et le choix de la parcelle de M. Amprino, nous avons dû nous adresser à M. Meugniot qui nous a indiqué d'une part que M. le Maire l'aurait dissuadé de choisir des parcelles communales pour cause de mésentente avec son conseil. D'autre part, après avoir présenté les différentes zones de recherche et consultation du cadastre sur place, M. le maire lui aurait proposé de prendre contact avec M. Amprino, 1er adjoint, propriétaire de la parcelle AC 256.*

► **16 octobre 2019** : Dans la prolongation du rendez-vous qu'il a eu la veille, M. Meugniot demande le nom du propriétaire de la parcelle AC 358 au carrefour de la rue d'Aumur et de la voie romaine.

► **Mi-octobre 2019** : M. Amprino est contacté par M. Meugniot et accepte que sa parcelle soit proposée à Orange pour l'installation de l'antenne.

► **Janvier 2020** : La parcelle retenue est celle de M. Amprino et un bail de location est établi.

*Ces informations sont celles que j'ai pu obtenir en recherchant les échanges de courriers électroniques sur ce sujet. Elles datent du précédent mandat. Un dossier a apparemment été ouvert au secrétariat, mais il est impossible à trouver depuis la passation de mandat. J'ai également obtenu, par l'intermédiaire de M. Amprino en correspondance avec M. Meugniot, le détail des opérations telles qu'elles se sont déroulées de juillet 2019 à janvier 2020, les contacts avec M. le Maire ainsi que la façon dont la parcelle de M. Amprino a été retenue.*

**À aucun moment, le conseil municipal en place n'a été informé d'une possible implantation de l'antenne sur des parcelles communales alors que ce projet impacterait l'ensemble des administrés et pourrait être une source de revenus pour la commune.**

Nous allons faire un bond en avant de 10 mois. Dans cet intervalle, vous nous avez élus à la tête de la commune et nous avons pris nos fonctions le 3 juillet 2020. **À cette date, M. Amprino n'avait fait part de l'existence de ce projet à aucun membre nouvellement élu.**

► **11 août 2020** : Nous recevons en mairie le Dossier d'Information Mairie (DIM) d'Orange sur ce projet d'implantation d'une antenne relais. **C'est à la réception de ce dossier que j'ai appris l'existence de ce projet, le terrain retenu et les caractéristiques de cette implantation.**

▶ **Mi-septembre 2020** : Les règles sanitaires étant toujours d'actualité, nous n'avons pas pu faire de réunion publique pour informer les habitants. Cependant, nous avons mis ce dossier d'information à disposition en mairie, complété par un article sur le site internet le 8/10/2020.

▶ **23 septembre 2020** : Nous recevons le dépôt d'une déclaration de travaux concernant cette antenne relais que mes fonctions m'obligent à valider pour envoi au service instructeur de la communauté d'agglomération du Grand Dole. J'émetts, cependant, 2 remarques « Dossier réalisé avant ma prise de mandat » et « Dossier d'information mairie reçu le 11/08/2020 ».

▶ **14 octobre 2020** : **La communauté d'agglomération du Grand Dole renvoie l'arrêté de non-opposition**, que je signe, comme mes fonctions m'y obligent, et affiche le 20 octobre.

▶ **Novembre 2020** : Des Abergeois habitant à proximité de cette future installation émettent un tract dans lequel, notamment, ils interpellent le conseil municipal. Je prends contact avec eux afin de recueillir leurs doléances.

▶ **5 décembre 2020** : Je rencontre des représentants de ces habitants contre l'implantation de l'antenne à cet emplacement. Lors de cet entretien, nous échangeons sur les faits et je leur explique que ce projet avait été préparé avant l'installation du nouveau conseil et que, bien qu'étant déjà conseillère municipale lors du précédent mandat, ni moi, ni la majorité des conseillers n'avions été avisés d'un tel projet. J'entends leurs inquiétudes et frustrations et leur propose de contacter Orange au plus tôt afin d'essayer de trouver une solution.

▶ **9 décembre 2020** : J'écris à Orange pour leur expliquer la situation et leur demander un rendez-vous dans le but d'essayer de trouver une autre parcelle.

▶ **18 décembre 2020** : En réponse à mon courrier, M. Falala, responsable territorial Bourgogne-Franche-Comté - Déploiement Réseau Mobile Orange, prend contact avec moi. Nous échangeons, par téléphone, confirmé par courriel. Je formule deux demandes :

- Provoquer une réunion d'information avec le collectif, eux et la mairie.
- Revoir la zone d'implantation, sur une autre parcelle plus éloignée des habitations.

**Ces deux demandes seront refusées par Orange.**

▶ **28 janvier 2021** : Je rencontre à nouveau le collectif pour une mise au point suite au contact avec Orange.

▶ **29 janvier 2021** : Je demande une étude de simulation des ondes pour une antenne de 36 m de haut. Je reçois cette étude ce lundi 8 février 2021 par

courriel. Elle est disponible à la consultation en mairie et mise en ligne sur le site internet de la mairie le 10/02/2021.

► **2 février 2021** : À la demande du collectif « Eloignons Les Ondes », une rencontre est organisée avec M. Amprino, 1er adjoint et moi-même. Le collectif demande à M. Amprino d'intervenir auprès d'Orange afin qu'ils reconsidèrent l'emplacement de cette antenne relais.

► **4 février 2021** : M. Amprino écrit à Orange.

► **9 février 2021** : Après avoir obtenu son accord, j'envoie un exemplaire du courrier de M. Amprino, ainsi que le résultat de l'étude sur les mesures des ondes au collectif « Eloignons Les Ondes ».

*Vous disposez maintenant de l'ensemble des éléments pour vous faire votre propre avis. Nous savons pouvoir compter sur votre discernement et vous rappelons que l'ensemble des documents justificatifs est consultable en mairie.*

Joëlle Lepetit

## Visuel de la future implantation



Photomontage vue éloignée DP6 fournie par la société Orange